

CLAUSES DE CONFIDENTIALITE

Politique de sécurité du logiciel SEVE

Pour répondre aux appels d'offres intégrant de nouveaux critères d'évaluation basés sur les aspects environnementaux, la profession a développé le logiciel SEVE (Système d'Evaluation des Variantes Environnementales), un éco comparateur environnemental, commun à l'ensemble de la profession.

SEVE permet ainsi de comparer d'un point de vue environnemental des solutions techniquement équivalentes. Tout organisme (entreprise, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre...) peut ainsi avoir un accès au logiciel et travailler sur l'application web, accessible depuis le site www.seve-tp.com.

L'application est utilisée en interne dans chaque organisme et l'accès aux données est cloisonné et sécurisé. C'est pourquoi a été réalisé trois audits de sécurité mandatés par les Directions de Service Informatique (DSI) de différentes sociétés démontrant la confidentialité des données de chaque organisme utilisateur. Par ailleurs la revue critique, réalisée par la société BIO IS, a confirmé l'efficacité des moyens de sécurisation mis en place.

Politique d'utilisation des données

Les informations que l'Administrateur SEVE reçoit (type de centrale utilisées, demandes d'aide, etc. ...) sont strictement confidentielles et ne peuvent être diffusé à un autre organisme. Par ailleurs, le développement informatique du logiciel ne donne jamais à l'administrateur SEVE accès à des produits, formules, projets, création d'atelier..., des différents organismes utilisateurs de SEVE.

Partage d'industrie avec d'autres organismes

Dans le cadre de partage d'industrie entre deux organismes (cas des Groupement d'Intérêt Economique, GIE), les données de l'organisme utilisateur 1 ne seront pas visibles par l'utilisateur 2, à moins que ce premier ne le décide.

Partage de formules entre deux organismes

Les formules d'un utilisateur ne seront visibles par un autre utilisateur d'un autre organisme que si l'utilisateur 1 le décide (voir manuel utilisateur « Comment mettre à disposition une formule ? »). Il n'est jamais possible pour un utilisateur d'aller « regarder » les formules et produits d'un autre organisme utilisateur, si celui-là ne l'y a autorisé.

Création de projets au sein d'un bureau d'étude

Au sein d'un bureau d'étude d'une agence, dans le cadre de la création d'un projet pour répondre à un appel d'offre, toutes les informations renseignées ne seront pas accessibles en dehors de ce bureau d'étude, même dans le cas d'un même organisme utilisateur.